

Structuration des décisions de jurisprudence basée sur une ontologie juridique en langue arabe

Karima Dhouib*, Sylvie Després**
Faiez Gargouri***

*ISET - Sfax Tunisie, BP : 88A Elbustan ; Sfax
karima.dhouib@isets.rnu.tn,

** LimBio -74, rue Marcel Cachin 93017 Bobigny Cedex France
sylvie.despres@univ-paris13.fr

*** ISIMS-Sfax Tunisie, Route de Tunis Km 10 B.P. 242- SFAX 3021
faiez.gargouri@fsegs.rnu.tn

Résumé. L'informatique juridique, est un domaine en évolution constante. Le contexte général de notre travail est l'élaboration d'un système de recherche de jurisprudence tunisienne en langue arabe. L'objectif opérationnel de ce système est de fournir une aide aux juristes pour résoudre une situation juridique donnée en mettant à leur disposition une collection de situations similaires ce qui améliorera leur raisonnement futur. Une ontologie du domaine juridique construite à partir des documents des décisions juridiques est nécessaire dans notre contexte. Cette ontologie a pour but : (i) la structuration des décisions, (ii) la formulation des requêtes d'interrogation de la base des décisions, et (iii) la recherche des décisions. Dans cet article, nous présentons l'architecture de notre système de recherche de jurisprudence. Nous nous focalisons sur l'ontologie du domaine de jurisprudence que nous avons élaborée, ainsi que sur le module de structuration des décisions.

1 Introduction

Nos travaux de recherche se situent dans le cadre de l'informatique juridique documentaire. Parmi les objectifs figurent l'extraction et la recherche d'information dans des bases de données juridiques et l'élaboration et l'utilisation des thésaurus et des ontologies juridiques. Le contexte général de nos travaux est l'élaboration d'un système permettant de rechercher des décisions de jurisprudence tunisienne en langue arabe. Il aidera le juriste à résoudre une situation juridique particulière en mettant à sa disposition une collection de situations similaires antérieures. En Tunisie, deux sources de jurisprudence sont disponibles. Les revues et les collections sont périodiquement mises à jour. La base de données de jurisprudence tunisienne, mise en place en 2009, est constituée des 12000 décisions de la cour de cassation depuis l'année 1959. Cette base est accessible *via* le portail de la justice et des droits de l'Homme en Tunisie¹. Selon les juristes, la recherche dans les revues est très consommatrice de temps. La

1. <http://www.e-justice.tn/>